

YOURENT CONDITIONS GENERALES (FR)

1 Définitions

Dans ces conditions générales, les concepts suivants auront la signification indiquée dans le présent article (lorsqu'ils sont écrits avec une majuscule) :

« **Droits d'accès** » : tous les droits contractuels à accéder aux Services, à les recevoir et à les utiliser, conformément aux procédures et protocoles techniques établis par YOURENT GROUP en vertu du contrat entre les parties ;

« **Utilisateur** » : Tout compte utilisateur actif donnant accès au Logiciel en mode création et/ou édition. ;

« **Services** » : les services en ligne qui facilitent la gestion locative de biens immobiliers à destination des gestionnaires de biens, des propriétaires et des locataires, et comprennent notamment la gestion administrative et technique des bâtiments, tels que décrits sur le site web yourent.immo ;

« **Outil** » ou « **Logiciel** » : l'application en ligne, développée par YOURENT GROUP, offrant les Services ;

« **Client** » : toute personne physique ou morale, ainsi que toute personne qui commande les Services auprès de YOURENT GROUP et/ou conclut un contrat avec YOURENT GROUP au nom ou pour le compte de cette personne morale. Toute personne physique est considérée comme âgée d'au moins 18 ans ;

« **Données Client** » : l'ensemble des contenus, informations et données - y compris les données personnelles - concernant les prospects, les partenaires commerciaux, les clients et/ou les clients du Client (liste non exhaustive), saisis et téléchargés dans l'Outil par le Client en utilisant les Services ;

« **Bug** » : toute défaillance du Logiciel qui se traduit par un arrêt complet, un message d'erreur avec trace d'exécution, ou une brèche de sécurité, et n'est pas directement causé par un problème d'installation ou une configuration défectueuse. Un non-respect des spécifications ou des besoins sera considéré comme un Bug à la discrétion de YOURENT GROUP (en général, lorsque le Logiciel ne produit pas les résultats ou la performance pour lesquels il a été conçu, ou lorsqu'une fonctionnalité spécifique à un pays ne répond plus aux exigences légales de ce pays).

« **Déclaration de confidentialité** » : la déclaration de confidentialité de YOURENT GROUP telle que disponible à l'adresse suivante : <https://yourent.immo/privacy> ;

« **YOURENT GROUP** » : la société anonyme « YOURENT GROUP », ayant son siège social à avenue Reine Astrid 92, 1310 La Hulpe, Belgique, TVA BE 0716.909.875 ;

« **Site web** » : www.yourent.immo et tout site web de YOURENT GROUP dans le pays où YOURENT GROUP est implanté.

« **Lots** » : Toute entité physique (maison, appartement, etc.) mise à la location et enregistrée dans l'Outil, hors garages.

« **Modules** » : Un module est un ensemble de fonctionnalités, disponible pour installation dans le Logiciel, et inclus dans la section Tarifs YouRENT sur le site de YouRENT GROUP (<https://yourent.immo>).

2 Durée du contrat

La durée du présent contrat (la "Durée") sera spécifiée par écrit dans les conditions particulières (les conditions particulières et les présentes conditions générales formant ensemble le « Contrat »), à compter de la date de conclusion. Le contrat est automatiquement reconduit pour une

même durée, à moins que l'une des parties n'envoie à l'autre partie un préavis écrit de résiliation, et au moins 30 jours avant la date d'échéance du Contrat.

A la fin du Contrat (que ce soit en raison de l'expiration de la durée ou pour cause de résiliation anticipée), avant la désactivation de l'Outil par YOURENT GROUP, le Client devra exporter les Données Client à l'aide des outils d'exportation disponibles. A cet égard, YOURENT GROUP devra informer le Client qu'il en a la possibilité, pour une période précisée dans la notification en question.

Si le Client n'a pas exporté ses Données Client avant de résilier le contrat ou dans le délai accordé par YOURENT GROUP suite à sa résiliation, YOURENT GROUP supprimera d'abord les Données Client par « archivage », et par la suite, une fois que six (6) mois seront écoulés, il rendra anonymes les Données Client.

3 Accès au logiciel

YOURENT GROUP a développé et propose un Outil de gestion locative de biens immobiliers à destination des gestionnaires de biens, des propriétaires et des locataires, où des intégrations sont possibles avec d'autres outils. Cet Outil, disponible sous la forme d'une application web, offre une intégration de divers Services qui assurent une gestion locative plus efficace des Clients.

Après conclusion du Contrat et pour la durée de celui-ci, le Client aura accès à l'Outil et aux Services, qui sont fournis sous la forme de solutions « Service de logiciel (SaaS) ». Ce droit d'accès implique simplement le droit non exclusif et non transférable d'utiliser l'Outil et les Services.

En commandant les Services ou en concluant un contrat avec YOURENT GROUP, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales ainsi que de la convention de traitement des données et accepte donc les deux documents. Les conditions générales prévalent toujours sur les conditions générales du Client, même s'il y est stipulé qu'elles sont les seules conditions valables.

L'invalidité d'une ou plusieurs dispositions de ces conditions générales ou de toute partie de celles-ci n'affecte pas la validité et l'applicabilité des autres clauses et/ou du reste de la disposition en question. En cas d'invalidité, les parties négocient pour remplacer la disposition invalide par une disposition équivalente dans la droite ligne des présentes conditions générales. Si les parties ne parviennent pas à un accord, le tribunal compétent pourra atténuer la disposition nulle à ce qui est (légalement) permis.

L'incapacité (répétée) de YOURENT GROUP à exercer un droit ne peut être interprétée que comme une tolérance d'une situation particulière et ne doit pas donner lieu à une confiscation des droits.

Ces conditions générales n'affectent pas les garanties juridiques accordées au Client-consommateur en vertu de la législation belge relative à la protection du consommateur.

YOURENT GROUP se réserve le droit de modifier ses conditions générales chaque fois qu'elle le souhaite par simple modification de son Site web. YOURENT GROUP s'engage à en informer le Client par (i) une annonce sur son Site web dans un délai raisonnable avant l'application des conditions générales modifiées et/ou (ii) par le biais de la Communication YOURENT GROUP.

Les présentes conditions générales doivent être lues conjointement avec la Déclaration de Confidentialité de YOURENT GROUP et peuvent être consultées à tout moment sur le Site web.

4 Services inclus

4.1 Service de correction de Bugs

Pour la durée de ce Contrat, YOURENT GROUP s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour corriger tout Bug du Logiciel qui pourrait être signalé par le Client en suivant la procédure appropriée (généralement par le biais d'un e-mail adressé au service d'assistance de YOURENT GROUP ou via le formulaire correspondant sur le site web), et de commencer à traiter ces signalements du Client dans un délai de 2 jours ouvrables. Le Client accepte que les Bugs causés par toute modification ou extension qui ne fait pas partie de la version officielle du Logiciel ne seront pas couverts par ce service. Dès que le Bug est remédié, un correctif approprié sera communiqué au Client. Les deux parties reconnaissent que comme spécifié à la section 7.3 Limitation de responsabilité de ce Contrat, YOURENT GROUP ne peut être tenue responsable des Bugs du Logiciel.

4.2 Mises à jour de sécurité

YOURENT GROUP s'engage à appliquer les correctifs de sécurité pour tout Bug de sécurité découvert dans une version du Logiciel hébergé sur la plate-forme cloud, sur tous les systèmes sous son contrôle, dans les 30 jours suivant la disponibilité du correctif, et sans intervention manuelle du Client.

4.3 Service d'Hébergement

Pour la durée du présent Contrat, YOURENT GROUP s'engage à fournir au minimum le service suivant:

- Hébergement en centre de données Tiers-III ou équivalent, à haute disponibilité
- Cryptage des communications SSL (HTTPS)
- Sauvegardes automatisées et vérifiées, répliquées dans plusieurs régions
- Plan de fail over, testé régulièrement

Les détails du Service d'Hébergement sont décrits sur la page du Service Level Agreement: <https://yourent.immo/sla>.

4.4 Service d'Assistance

Portée

Pour la durée du présent Contrat, le Client peut ouvrir un nombre non limité de demandes d'assistance sans frais, exclusivement pour des questions relatives à des Bugs (voir 4.1 Service de correction de Bugs) ou des explications au sujet de l'utilisation des fonctions standard du Logiciel et des Services (fonctionnalités, utilisation prévue, configuration, résolution d'erreur). Au cas où il n'est pas clair qu'une demande est couverte par ce Contrat, la décision sera à la discrétion de YOURENT GROUP.

Disponibilité

Les demandes d'assistances peuvent être soumises à tout moment en ligne via <https://www.yourent.immo/helpdesk>, ou par email à l'adresse helpdesk@yourent.immo.

5 Tarifs et frais

5.1 Tarifs standards

Les tarifs standards pour le contrat d'abonnement à YOURENT et les Services sont basés sur le nombre de Lots, les Modules installés, la version du Logiciel utilisée par le Client, et précisés par écrit dans les conditions particulières. Pendant la durée du Contrat, si le Client a plus de Lots ou les Modules que spécifié au moment de la conclusion du présent Contrat, le Client accepte de payer un supplément équivalent au tarif en vigueur applicable (au moment de l'augmentation) pour les Lots et/ou Modules supplémentaires, pour le reste de la durée.

5.2 Tarifs de reconduction

Lors de la reconduction telle que décrite à l'article 2 - Durée du Contrat, si les tarifs par Lots qui ont été appliqués pendant la durée précédente sont inférieurs aux tarifs par Lots en vigueur les plus récents (YOURENT GROUP se réservant le droit d'augmenter ses prix en cas d'augmentation

de ses coûts), les tarifs par Lots augmenteront automatiquement aux tarifs alors en vigueur, mais de maximum 7%/an.

5.3 Taxes et impôts

Tous les frais et tarifs sont indiqués hors taxes et hors impôts, frais et charges fédérales, provinciales, locales ou autres taxes gouvernementales applicables (collectivement, les "Taxes"). Le Client est responsable du paiement de toutes les Taxes liées aux achats effectués par le Client en vertu du présent Contrat, sauf lorsque YouRENT GROUP est légalement tenue de payer ou de percevoir les Taxes dont le client est responsable.

5.4 Conditions de paiement

Une facture sera envoyée à l'adresse (électronique) fournie par le Client lors de la commande des Services. Le Client s'engage à informer YOURENT GROUP dès que possible de tout changement à ce sujet.

Sauf accord contraire explicite, les factures YOURENT GROUP sont automatiquement perçues par YOURENT GROUP en totalité par carte bancaire ou par prélèvement automatique SEPA - selon la préférence du Client précisée lors de la commande des Services - à la date de la facture (et sans aucune remise). Dans la mesure où l'encaissement par carte de crédit ou prélèvement automatique est impossible, le montant facturé doit être payé dans les 14 jours calendrier suivant la date de facturation. En cas de paiement par prélèvement automatique SEPA, YOURENT GROUP déroge donc officiellement à l'obligation légale de notification préalable, 14 jours calendrier avant encaissement, sur la base de procédures internes.

Pour le traitement de ses paiements, YOURENT GROUP fait appel aux services de partenaires externes professionnels et spécialisés qui exploitent une plateforme de paiement. Les paiements en ligne sont établis à l'aide de protocoles sécurisés. Tous les paiements en ligne sont soumis aux conditions générales de l'administrateur externe de la plateforme de paiement, qui est entièrement responsable du traitement correct de tous les paiements en ligne.

Les données financières du Client saisies dans le cadre d'un paiement en ligne sont échangées uniquement entre le partenaire externe et les institutions financières concernées. YOURENT GROUP n'a pas accès aux données financières confidentielles du Client.

Les factures peuvent uniquement être légalement contestées par le Client par e-mail (helpdesk@yourent.immo) dans les 7 jours calendrier suivant la date de facturation, en indiquant la date de la facture, le numéro de facture et les motifs détaillés. Un tel litige ne décharge pas le Client de son obligation de payer.

Le paiement inconditionnel effectué par le Client du montant de la facture est considéré comme une acceptation explicite de la facture.

Les paiements partiels effectués par le Client sont toujours acceptés, sous réserve de changement et sans le moindre préjudice, et sont d'abord imputés sur les frais de recouvrement, puis sur les dommages-intérêts, sur les intérêts dus et, enfin, sur le montant principal, la préférence étant donnée à l'imputation sur le montant principal ouvert le plus ancien.

Si le Client résilie le Contrat (pour quelque raison que ce soit), les sommes déjà payées à YOURENT GROUP seront conservées par YOURENT GROUP et ne seront pas restituées.

6 Conditions des Services

6.1 Obligations du Client

Le Client accepte de / d':

- Payer à YouRENT GROUP les frais applicables pour les Services en vertu du présent Contrat, conformément aux conditions de paiement spécifiées à l'article 5.4 ci-dessus ;
- Aviser immédiatement YouRENT GROUP si le nombre réel de Lots ou les Modules installées dépassent les nombres spécifiés à la

conclusion du Contrat, et dans ce cas, de régler les frais supplémentaires applicables telles que décrits à la section 5.1 Tarifs standards;

- Désigner 1 personne de contact représentant le Client pour toute la durée du contrat ;
- Prendre toute mesure raisonnable pour garantir la sécurité de ses comptes utilisateur, y compris en choisissant un mot de passe sûr et en ne le partageant avec personne et en le modifiant régulièrement;
- Faire une utilisation raisonnable des services d'hébergement, à l'exclusion de toute activité illégale ou abusive.

L'accès aux Services et leur utilisation par le Client supposent une connexion Internet et l'utilisation d'un navigateur Internet moderne (tel que, mais sans s'y limiter, la version la plus récente de Google Chrome). Si le navigateur utilisé est obsolète, le Client pourrait ne pas être en mesure d'utiliser toutes les fonctions des Services ou ces fonctions pourraient ne pas fonctionner de façon optimale.

Le Client sera entièrement responsable du respect de ces conditions générales, ainsi que des actes et omissions de tous les utilisateurs qui utilisent l'Outil et les Services. Le Client n'autorisera ni l'accès ni l'utilisation de l'Outil et des Services par des personnes autres que celles convenues par les parties.

Restrictions

Le Client s'engage à ne pas abuser des Droits d'accès et ne pourra donc pas (cette liste n'étant pas exhaustive) :

- Vendre, revendre, concéder sous licence ou en sous-licence, louer, céder à crédit-bail ou distribuer l'Outil et les Services, ou inclure des Services ou des œuvres dérivées dans un bureau de service ou dans une offre d'externalisation à un tiers ;
- Copier, modifier, adapter, altérer, traduire ou créer des œuvres dérivées basées sur les Services (autres que les copies, modifications ou œuvres dérivées réalisées exclusivement à partir des rapports ou des aperçus créés uniquement pour les besoins internes du Client) ;
- S'engager, ni autoriser d'autres personnes à s'engager dans l'ingénierie inversée, le désassemblage ou la décompilation de l'Outil et/ou des Services.
- Utiliser l'Outil et les Services à des fins illégales ou illicites ou pour la transmission de données qui est illégale, diffamatoire, intrusive de la vie privée d'autrui, abusive, menaçante, néfaste ou qui viole la propriété intellectuelle de quelqu'un (liste non exhaustive).
- Utiliser l'Outil et les Services pour mener ou promouvoir des activités illégales ;
- Utiliser l'Outil et les Services pour le transfert de « courriers indésirables », « spams », « chaînes d'e-mails », « phishing » ou toute autre diffusion massive de courriers indésirables ;
- Utiliser les Services pour épier, harceler ou porter atteinte à une autre personne ;
- Perturber le bon fonctionnement de l'Outil et/ou du Site web. Cela signifie également que les Clients devront s'abstenir d'utiliser des virus, des vers, des chevaux de Troie ou d'autres logiciels susceptibles de porter atteinte aux services et aux intérêts de YOURENT GROUP et de ses Clients. Les Clients devront également éviter tout contenu susceptible d'alourdir ou de perturber l'infrastructure des sites Internet et son bon fonctionnement ;
- D'envoyer des messages commerciaux et/ou non sollicités, tels que des courriers indésirables, des spams et des chaînes d'e-mails ;
- D'ajouter du contenu qui peut être décrit comme non approprié par rapport à l'objectif poursuivi par l'Outil. YOURENT GROUP se réserve une grande marge d'appréciation et peut informer les Clients lorsqu'ils vont trop loin ;
- De contourner le modèle commercial de YOURENT GROUP ;
- D'utiliser les Services - en partie ou en totalité - de même que l'Outil ou le Site web d'une quelconque manière qui puisse entraîner une déclaration, une attribution ou une impression

fausse ou trompeuse concernant YOURENT GROUP ou un tiers.

6.2 Non sollicitation ou embauche

Sauf si l'autre partie donne son consentement par écrit, chaque partie, ses sociétés affiliées et ses représentants conviennent de ne pas solliciter ou offrir un emploi à tout employé de l'autre partie qui est impliqué dans l'exécution ou l'utilisation des Services en vertu du présent Contrat, pendant la durée du Contrat et pendant une période de 12 mois à compter de la date de résiliation ou de l'expiration du présent Contrat. En cas de violation des conditions du présent article qui conduirait à la démission dudit employé à cette fin, la partie ayant enfreint ces dispositions accepte de payer à l'autre partie un montant forfaitaire de 30 000,00 euros (€) (trente mille euros).

6.3 Publicité

Sauf demande contraire par écrit, chaque partie accorde à l'autre partie une licence mondiale libre de droits, non transférable, non exclusive pour reproduire et afficher le nom, les logos et les marques de l'autre partie, dans le seul but de citer l'autre partie en tant que client ou fournisseur, sur les sites Web, dans des communiqués de presse et autres documents de marketing.

6.4 Confidentialité

Définition des "Informations Confidentielles" :

Désigne toutes les informations divulguées par une partie (la "Partie Communicante") à l'autre partie (la "Partie Bénéficiaire"), que ce soit oralement ou par écrit, qui sont désignées comme confidentielles ou qui devraient raisonnablement être comprises comme étant confidentielles étant donné la nature des informations et les circonstances de la divulgation. En particulier, toute information liée aux activités, aux affaires, aux produits, aux développements, aux secrets commerciaux, au savoir-faire, au personnel, aux clients et aux fournisseurs de l'une des parties doit être considérée comme confidentielle.

Pour toute Information Confidentielle reçue pendant la durée du présent contrat, la Partie Bénéficiaire utilisera le même degré de précaution qu'elle utilise pour protéger la confidentialité de ses propres Informations Confidentielles de même importance. Ce degré de précaution devra correspondre au minimum à une précaution raisonnable.

La Partie Bénéficiaire peut divulguer les Informations Confidentielles de la Partie Communicante dans la mesure où la loi l'y oblige, à condition que la Partie Bénéficiaire avise au préalable par écrit la Partie Communicante de son obligation de divulgation, dans la mesure permise par la loi.

6.5 Protection de données

YOURENT GROUP en tant que responsable du traitement de données

Le traitement par YOURENT GROUP des données personnelles concernant le Client (potentiel) et/ou son personnel doit se faire conformément aux dispositions de la déclaration de confidentialité de YOURENT GROUP. Dans ce cas, YOURENT GROUP agit en tant que responsable du traitement.

Cette déclaration de confidentialité comprend des informations sur les données personnelles collectées par YOURENT GROUP, ainsi que sur la manière dont YOURENT GROUP utilise et traite ces données personnelles. La déclaration de confidentialité de YOURENT GROUP peut être consultée sur le Site web et doit être lue conjointement avec la politique en matière de cookies.

En commandant les Services ou en concluant un contrat avec YOURENT GROUP, le Client reconnaît avoir lu la déclaration de confidentialité et l'avoir acceptée.

YOURENT GROUP en tant que sous-traitant de données

Le Client reconnaît que - en ce qui concerne le traitement des Données Client - il agira en tant que responsable du traitement et YOURENT GROUP en tant que sous-traitant. Toutes les dispositions prises entre les parties à cet égard seront exclusivement régies par la convention de traitement de données, telle que conclue entre les parties et mise à disposition du Client.

Compte tenu de ce qui précède, le Client reconnaît expressément que, en commandant les Services ou en concluant un contrat avec YOURENT GROUP, il a lu et accepte la convention de traitement de données dans son intégralité.

6.6 Résiliation

Dans le cas où l'une des parties ne remplit pas ses obligations découlant du présent contrat, et si une telle violation n'est pas résolue dans les 30 jours civils à compter de la notification écrite de cette violation, le présent contrat peut être résilié immédiatement par la partie qui n'a pas commis la violation.

En outre, YouRENT GROUP peut résilier le contrat immédiatement dans le cas où le Client ne paie pas les frais applicables pour les Services à la date d'échéance indiquée sur la facture correspondante.

Durée de l'applicabilité des dispositions: Les sections "6.4 Confidentialité", "7.2 Limitation de garantie", "7.3 Limitation de responsabilité", et "9 Dispositions générales" survivront la résiliation ou l'expiration du présent contrat.

7 Limitations de garantie et de responsabilité

7.1 Garantie

Pendant la durée du présent contrat, YouRENT GROUP s'engage à déployer les efforts raisonnables sur le plan commercial pour exécuter les Services conformément aux normes du secteur généralement acceptées à condition que :

- Les systèmes informatiques du Client soient en bon état de fonctionnement et, pour l'AutoHébergement, que le Logiciel soit installé dans un système d'exploitation approprié ;
- Le Client fournisse les informations adéquates nécessaires au dépannage;
- Tous les montants dus à YouRENT GROUP aient été réglés.

La reprise de l'exécution des Services par YouRENT GROUP sans frais supplémentaires constitue la seule et unique réparation pour le Client et la seule obligation de YouRENT GROUP pour toute violation de cette garantie.

7.2 Limitation de garantie

Mis à part les dispositions expresses du présent Contrat, aucune des parties ne donne de garantie d'aucune sorte, expresse, implicite, légale ou autre, et chaque partie décline expressément toutes garanties implicites, y compris toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de non- contrefaçon, dans les limites autorisées par la loi en vigueur. YouRENT GROUP ne garantit pas que le Logiciel soit conforme à toute loi ou réglementation locale ou internationale.

7.3 Limitation de responsabilité

Dans la limite autorisée par la loi, la responsabilité globale de chaque partie, ainsi que de ses filiales, découlant ou liée au présent Contrat ne dépassera pas 50% du montant total réglé par le Client en vertu du présent Contrat au cours des 12 mois précédant la date de l'événement donnant lieu à une telle réclamation. Des réclamations multiples n'augmenteront pas cette limite.

Les parties et leurs filiales ne pourront en aucun cas être tenues responsables des dommages indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de revenus, perte de profits, perte d'économies, perte commerciale ou toute autre perte financière, les coûts relatifs à l'arrêt ou au retard, la perte ou altération des données, découlant ou en relation avec le présent Contrat, quelle que soit la forme de l'action, qu'elle soit

fondée sur une obligation contractuelle, délictuelle (y compris la stricte négligence) ou fondée sur toute autre règle de droit ou d'équité, même si la partie ou ses filiales ont été informées du risque de tels dommages, ou si le recours proposé par la partie ou ses filiales n'atteint pas son but essentiel.

7.4 Force Majeure

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable envers l'autre partie de tout retard ou manquement d'exécution en vertu du présent Contrat, si ce manquement ou retard est causé par une réglementation gouvernementale, un incendie, une grève, une guerre, une inondation, un accident, une épidémie, un embargo, la saisie d'une usine ou d'un produit dans son intégralité ou en partie par un gouvernement ou une autorité publique, ou toute (s) autre (s) cause (s), qu'elle (s) soit (soient) de nature similaire ou différente, pour autant que cette cause soit hors du contrôle raisonnable de la partie concernée, et tant qu'une telle cause existe.

8 Propriété intellectuelle

Droits de propriété intellectuelle de YOURENT GROUP

Le Client reconnaît explicitement que YOURENT GROUP est et reste le seul propriétaire de l'Outil et des Services et/ou de tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant. Tous ces droits et le goodwill sont, et resteront, acquis avec YOURENT GROUP.

Par conséquent, les Droits d'accès accordés au Client impliquent uniquement le droit d'utiliser - moyennant facturation - l'Outil et les Services et aucune licence implicite ne sera accordée en vertu de ce contrat. En aucun cas, ce droit :

- N'implique un transfert de propriété de l'Outil et des Services de YOURENT GROUP au Client ;
- N'accorde au Client des droits ou des intérêts sur l'Outil, les Services, les noms commerciaux et/ou les marques commerciales de YOURENT GROUP, et
- Ne confère au Client le droit de demander à YOURENT GROUP de fournir une copie de tout logiciel ou autre produit utilisé par YOURENT GROUP pour fournir les Services.

Le Client n'utilisera donc aucune marque, appellation commerciale ou nom de marque de YOURENT GROUP (tel que, mais sans s'y limiter, leur utilisation dans des métabalises, des mots-clés ou du texte caché), sans l'accord écrit explicite de YOURENT GROUP.

Sans préjudice du droit du Client ou d'un quelconque tiers de défier la validité d'une quelconque propriété intellectuelle de YOURENT GROUP, le Client n'accomplira ni n'autorisera aucun tiers à accomplir un quelconque acte qui invaliderait ou pourrait invalider ou qui serait ou pourrait être contradictoire avec une quelconque propriété intellectuelle de YOURENT GROUP - y compris, sans limitation, un quelconque brevet, copyright, design enregistré, marque déposée ou autre propriété industrielle ou intellectuelle - et n'omettra pas ni n'autorisera à aucun tiers à omettre d'accomplir un quelconque acte qui, par son omission, aurait cet effet.

Le Client s'engage à informer YOURENT GROUP de toute violation réelle, potentielle ou présumée de tout droit de propriété intellectuelle de YOURENT GROUP qui serait portée à l'attention du Client, et de toute réclamation de tiers découlant de l'utilisation de l'Outil et des Services.

Documentation

Sous réserve de ces conditions de service, YOURENT GROUP accorde au Client par la présente une licence non exclusive et non transférable pendant la durée du contrat pour reproduire des copies de la documentation de YOURENT GROUP uniquement à des fins d'utilisation par le Client dans le cadre de ses Droits d'accès. Le Client reconnaît que :

- Aucun droit n'est accordé pour publier, modifier, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées de la documentation ;
- La documentation fait partie de la propriété intellectuelle de YOURENT GROUP et il accepte par la présente de reproduire

fidèlement tous les avis de propriété, y compris les avis de droits d'auteur, de marques de commerce ou les avis de confidentialité contenus dans les copies de la documentation.

9 Dispositions générales

9.1 Droit applicable

Les parties conviennent que les lois de Belgique seront applicables en cas de litige découlant ou en relation avec le présent Contrat, sans tenir compte des règles ou dispositions en matière de compétence législative ou de conflit de lois. Dans la mesure où une poursuite ou procédure judiciaire ou administrative serait autorisée ci-avant, les parties conviennent de se soumettre à la compétence exclusive du tribunal de Nivelles (Belgique) aux fins de la procédure de tout litige.

9.2 Divisibilité

Dans le cas où une ou plusieurs des dispositions du présent contrat ou toute autre application de celles-ci se trouvent non valables, illégales ou non exécutoires, la validité, la légalité et le caractère exécutoire des autres dispositions du présent contrat et toute application de celles-ci ne doivent en aucun cas en être affectés ou compromis. Les parties s'engagent à remplacer toute disposition non valable, illégale ou non exécutoire du présent contrat par une disposition valable ayant les mêmes effets et objectifs.